

communication

De: communication
Envoyé: samedi 6 juillet 2024 21:44
Objet: Ville Herserange - Info Mail n°404

- **CENTRE AÉRÉ 2024 à Moulaine du 08/07 au 16/08**

Le Centre Aéré "La Clairière" de Moulaine, organisé par la Ville, accueillera les enfants de 3 à 17 ans, du 08 juillet au 16 août 2024. Renseignements et inscriptions au service "Accueil" de la Mairie, à partir du 17 juin pour les Herserangeois et du 04 juillet pour les enfants des communes extérieures.



Centre Aéré été 2024



Ouverture du 08 juillet au 16 Août

3-12 ans et 13-17 ans

Situé en plein cœur de la forêt, notre centre aéré permet aux enfants d'être accueillis dans un cadre privilégié. Les enfants pourront profiter d'un programme d'activités riche et varié dans un espace naturel et chaleureux : City stade, aires de jeux, châteaux gonflables, VTT, toboggans, trampolines, salles d'activités ludiques et colorées ...

Le programme d'activité élaboré par l'équipe d'animation permettra à chacun de s'épanouir en combinant sorties en forêt, activités physiques et créatives, dans le respect du rythme de vie de chacun

✓ **Un programme d'activité dédié aux adolescents sera mis en place tout au long de la session**

Tarifs par semaine* :	Herserangeois		Extérieurs	
<i>Quotient Familial</i>	< 800	> 800	< 800	> 800
Centre aéré	60,00 €	65,00 €	105,00 €	115,00 €
Centre aéré + garderie matin**	67,50 €	73,75 €	112,50 €	123,00 €

* Les aides de la C.A.F. (Aides aux temps libres et prestations de services) sont déductibles des tarifs ci-dessus.

**Un service de garderie est proposé dès 7h30. Vos enfants pourront être accueillis à l'Espace Loisirs Enfance en attendant le transport vers le Centre Aéré de Moulaine.

Renseignements et Inscriptions

⇒ **Au service Accueil en MAIRIE**

(03 82 26 06 26 – n.mouffok@mairie-herserange.fr)

• **Pour les Herserangeois : À partir du Lundi 17 Juin 2024**

Les LUNDIS – MARDIS – MERCREDIS et JEUDIS, de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

• **Pour les Extérieurs : À partir du Jeudi 4 Juillet 2024, puis les jeudis suivants de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00**

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- ✓ Carnet de vaccinations (à jour)
- ✓ Carte Vitale pour la prestation de service
- ✓ Carte d'identité
- ✓ Notification d'Aides aux Temps Libres (CAF)
- ✓ Avis d'imposition 2023
- ✓ Justificatif de domicile (facture)

- **Bons de fournitures scolaires 2024/2025**

Ils seront délivrés en Mairie (service accueil) à partir du 15 juillet 2024



Bons de fournitures scolaires

Nouveaux montants à compter de la
rentrée scolaire 2024 par élève :

De CP à CM2 pour les
élèves scolarisés hors
Herserange

Collège/Lycée/CAP/BEP
et 1ère année d'études
universitaires

28 €

50 €

LA VILLE DÉLIVRE MAINTENANT SES BONS SCOLAIRES SOUS FORME DE CARTES "RENTRÉE SCOLAIRE"

Les achats concernent les fournitures et matériels
scolaires, bureautique, microinformatique, sports,
textiles enfants et adolescents.

Renseignements à l'accueil de la Mairie

Modalités de distribution :

- A partir du **lundi 15 juillet**, chaque **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi** et **Vendredi** de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
- De CP à Terminale : **certificat de scolarité** ou **bulletin prouvant le passage en classe supérieure** ou **preuve d'inscription dans l'établissement**
- **1ère année d'études supérieures** : photocopies du **certificat d'obtention du bac** et du **titre d'inscription dans l'établissement**

• **INFORMATION**

Arrêté Préfectoral de mise en demeure de quitter les lieux - Caravanes et véhicules au Stade Municipal

Une vingtaine de véhicules et caravanes se sont installés illégalement sur le stade le dimanche 30 juin dernier.

La Ville a sollicité Madame le Préfet de Meurthe et Moselle dès le lundi 1er juillet pour obtenir une mise en demeure afin d'expulser les personnes illégalement installées sur le Stade, avec dépôt de plainte pour violation de domicile et occupation illégale de cet espace.

Ce vendredi 05 juillet, Madame le Préfet a pris un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux pour ces véhicules et caravanes dans un délai de 48 heures après notification de cet arrêté par les forces de l'ordre.



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE

Vu la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée, notamment son article 9 -II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles;

Vu le décret du 3 mai 2007 et la circulaire d'application du 10 juillet 2007 du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 nommant Mme Françoise SOULIMAN préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024 ;

Vu la demande de la commune d'Herseange en date du 1^{er} juillet 2024 en vue de faire procéder à l'évacuation forcée des familles de gens du voyage installées sur le stade municipal, parcelle cadastrée AH 215, propriété de la commune de Herseange et situé sur le ban communal de Longlaville ;

Considérant que les deux communes ont contractualisé l'utilisation de ce terrain par une convention ;

Considérant que la commune de Herseange fait partie du Grand Longwy Agglomération qui dispose de deux aires permanentes d'accueil, ainsi que d'une aire de grand passage provisoire ;

Considérant que le Grand Longwy Agglomération a pris un arrêté en date du 18 août 2020 portant réglementation du stationnement des résidences mobiles de gens du voyage ;

Considérant que le rapport de police en date du 3 juillet 2024 indique la présence de 24 caravanes arrivées le 30 juin 2024 sur la parcelle AH 215 située à Longlaville et propriété de la commune d'Herseange ;

Considérant que le groupe a pénétré sur le terrain en ouvrant de manière frauduleuse un portail protégé par une chaîne ;

Considérant la plainte déposée par la commune d'Herseange le 2 juillet 2024 pour occupation illégale du terrain ;

Article 2 : Cette mise en demeure continue de s'appliquer au même groupe de caravanes qui procéderait à un nouveau stationnement illicite dans un délai de 7 jours sur le territoire de la commune ou sur le territoire de l'EPCI compétent, en portant la même atteinte à l'ordre public.


Article 3 : Passé ce délai, l'évacuation par les forces de l'ordre pourra intervenir à tout moment.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, ou par courrier à l'adresse : tribunal administratif de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N° 20038 - 54036 NANCY CEDEX.

Article 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle et la directrice de la direction interdépartementale de la police nationale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis sans délai au procureur de la République.

05 JUL. 2024

Nancy, le
Le préfet,



Françoise SOULIMAN

- **Territoire Naturel Transfrontalier – Sentier d'été**

Plus d'info sur le site du TNT <https://www.tnt-chiers-alzette.eu/post/sentiers-d-été-5-mardis-soir-5-balades-à-travers-le-territoire-du-tnt-du-25-juin-au-23-juillet-2>

Sentiers d'été

DU 25 JUIN AU 23 JUILLET 2024

5 soirées - Un territoire frontalier - 5 balades

25/06 - HAUCOURT-MOULAINÉ

Départ Haucourt, Mairie

02/07 - SAULNES

Départ Eglise

09/07 - HUSSIGNY-GODBRANGE

Départ Complexe sportif

16/07 - DIFFERDANGE

Départ Stade FC Luna, Oberkorn

23/07 - HERSERANGE

Départ Stade de foot municipal

2 parcours balisés
5 ou 10 km

Départs libres
de 17h30 à 19h45

Tarif 4 € + de 12 ans
1 boisson incluse

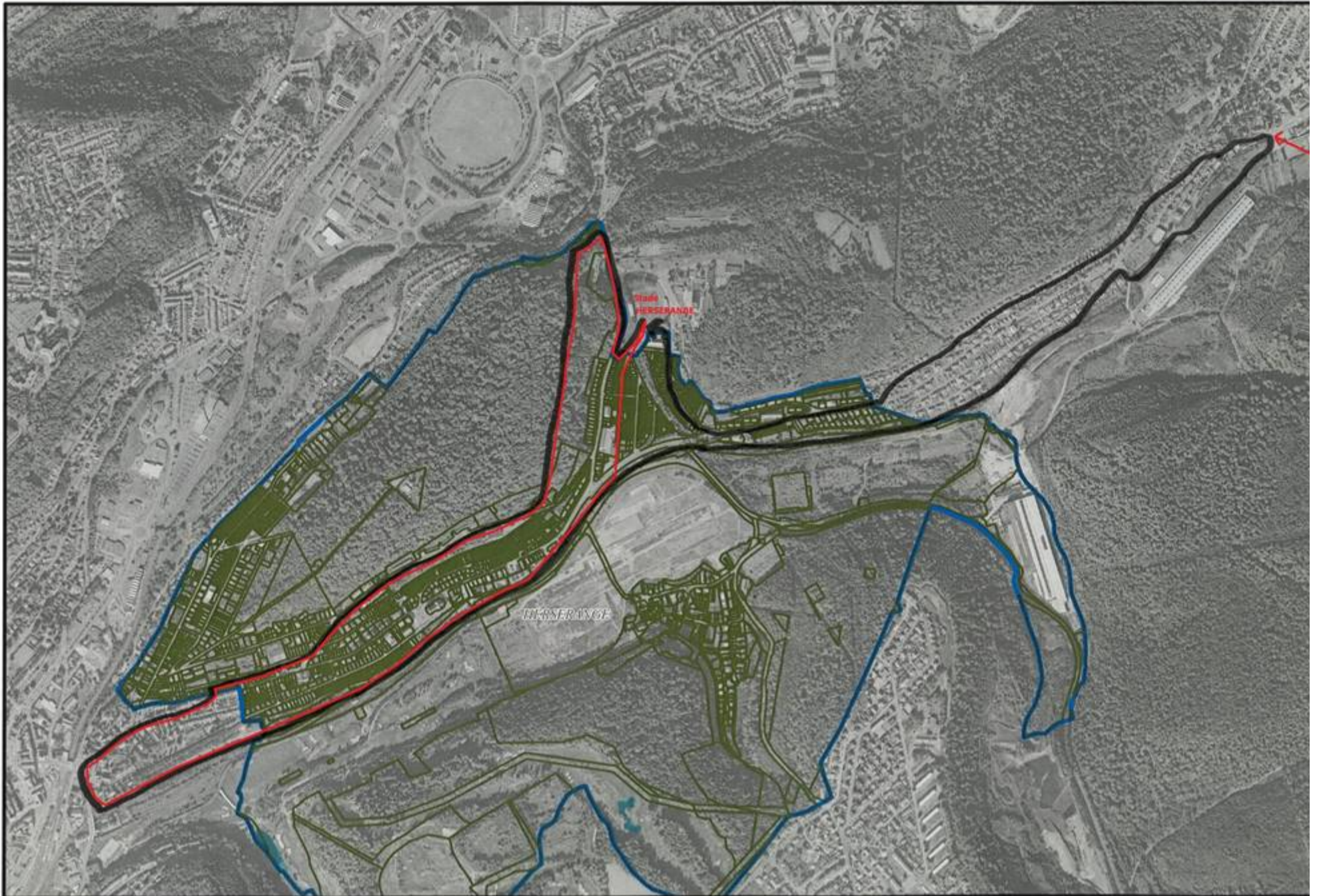


Bar et petite restauration*



Challenge des 5 balades





- **Emma TUCCELLA CHAMPIONNA DU MONDE**

La Ville de HERSERANGE félicite l'équipe de France féminine U20 de Handball pour son titre de championne du Monde 2024 gagné contre la Hongrie en Macédoine du Nord, ce dimanche 30 juin, après un parcours sans faute 🏆.

Félicitations particulières à [Emma Tuccella](#), ailère droite de cette équipe de France, qui a commencé le handball à l'ACS Herserange Handball (maintenant devenu [Pays-Haut Hand Ball](#)) à 4 ans et demi, sous la houlette de Cédric et Daniel Da Cunha et de Claude et Gilbert Bernard.

Emma a effectué toute sa scolarité maternelle et primaire à Herserange, dans les écoles des 4 Vents et Jules Simon.

Emma quitte Metz Handball cet été, après 4 années dans ce club dont 3 en centre de formation, pour rejoindre les Piraths [ATH Handball](#) (club alsacien Strasbourg Achenheim Truchtersheim) qui évolue en Ligue Butagaz Energie (1ère division nationale).

Bravo 🏆🏆🏆 pour ce titre mondial et tous nos vœux de réussite pour sa future carrière.



- **ECOLE DE MUSIQUE DES LORRAINES**

L'EML propose des cours enfants et adultes de musique et organise des inscriptions pour 2024/2025 à compter du 03/07/2024.



Ecole de Musique des Lorraines



2024-2025



Inscriptions



Mercredi 3 juillet 14h/18h

Jeudi 4 juillet 17h/19h

Mercredi 28 août 14h/18h

Mardi 3 septembre 17h30/19h30

Mercredi 4 septembre 15h/17h30



Cours enfants/adultes

Flutes à bec et traversière, clarinette, saxophone, batterie, piano, synthé, orgue, violon, basse, guitare classique et électrique, accordéon, chant ...

Formation Musicale (enfants/adultes), éveil, initiation, ...

Chorale/orchestre - 1^{er} et 2nd cycles

Musicothérapie et Atelier Vocal d'application

Musique de chambre (adultes)



15 bis rue Anatole France
54400 LONGWY-Haut (ancienne école
Voltaire/Véolia)

+33 382 25 54 30

eml_longwy@orange.fr

• **Permanences – Conseil en rénovation énergétique**

Prochaine permanence de conseils en rénovation énergétique de Magali Bailly de [Grand Longwy - Communauté d'agglomération](#)

le mardi 02 juillet 2024

de 14h à 16h

En Mairie de Herserange - 120 rue de Paris

Cette permanence est ouverte avec prise de rendez-vous préalable

PERMANENCES POUR 2024

SERVICE CONSEIL EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GRAND LONGWY



EN MAIRIE DE HERSERANGE DE 14H À 16H

120 RUE DE PARIS – 54440

Sur **RENDEZ-VOUS** auprès de votre conseillère :

magali.bailly@grandlongwy.fr ou

par téléphone au 07 88 55 92 03



RENDEZ-VOUS LE

Mardi **7 Mai** 2024

Mardi **4 Juin** 2024

Mardi **2 Juillet** 2024

Mardi **3 Septembre** 2024

Mardi **1er Octobre** 2024

Mardi **5 Novembre** 2024

Mardi **3 Décembre** 2024



www.grandlongwy.fr

Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail

Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse

Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante mairieherserange@wanadoo.fr et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



www.mairie-herserange.fr